AIDES A LA MOBILITE (HORS PERMIS) PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME

Afin de faciliter l'insertion sociale et professionnelle de personnes ayant peu de ressources, le Conseil départemental peut octroyer sous conditions certaines aides. ***Le dispositif "Solution Mobilité Emploi" ne permet pas une prise en charge du coût du permis de conduire*** (il est recommandé de se tourner vers France Travail).

Les bénéficiaires doivent :

résider dans la Somme
avoir un projet professionnel formalisé auprès d'un référent social ou professionnel
avoir un quotient social de leur foyer inférieur au seuil de pauvreté

** A noter : Une attention particulière sera observée pour les métiers en tensions notamment pour le personnel des Services d'Aide A Domicile (SAAD) dont le quotient social est inférieur ou égal au seuil de pauvreté.*

Les aides peuvent prendre la forme d'une aide financière ponctuelle non remboursable et /ou d'un prêt. Elles concernent :

l'achat d'un véhicule (dont vélo électrique, deux roues, casque)
la réparation de véhicule
transport en commun (participation aux abonnements en compléments de la participation employeurs et aides des collectivités)
les frais de déplacement (frais kilométriques)
l'indemnité kilométrique pour 3 mois maximum par année, selon la modalité de calcul basé sur les frais de carburant (barême des impôts)

La demande est à faire auprès d'une maison départementale des solidarités et de l'insertion (MDSI) mais aussi en ligne via la plateforme Démarches simplifiées. Elle est ensuite examinée par les services du Département.

https://www.somme.fr/services/rsa-insertion/les-aides-a-linsertion/les-aides-mobilite/

Conseil départemental de la Somme:
43 rue de la République
80026 - Amiens
https://www.somme.fr/